



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVENCE-ALPES-CÔTE-
D'AZUR

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R93-2019-065

PUBLIÉ LE 14 JUIN 2019

Sommaire

DRAAF PACA

R93-2019-06-06-027 - Arrêté portant composition du Conseil d'administration de l'Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de Saint-Rémy de Provence (3 pages)

Page 3

DREAL PACA

R93-2019-04-17-004 - Habilitation-IT-UCOH-DREAL-2019 (1 page)

Page 7

DRJSCS PACA

R93-2019-06-13-001 - Décision prise par le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale PACA au nom du préfet en date du 13 juin 2019 portant subdélégation de signature au titre d'ordonnateur secondaire (4 pages)

Page 9

DRAAF PACA

R93-2019-06-06-027

Arrêté portant composition du Conseil d'administration de
l'Établissement public local d'enseignement et de formation
professionnelle agricoles de Saint-Rémy de Provence



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Provence Alpes Côte d'Azur

ARRÊTÉ

**PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE
FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES**

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,

- VU** le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles R811-12 à R811-24 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° R93-2017-12-11-011 du 11 décembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Patrice DE LAURENS DE LACENNE, Administrateur général, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence Alpes Côte d'Azur, Recteur pour l'enseignement agricole ;
- VU** les propositions des organisations représentatives au plan départemental des organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles concernées par les missions de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de SAINT RÉMY DE PROVENCE ;
- VU** les propositions de l'association des anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires, de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de SAINT RÉMY DE PROVENCE ;
- SUR** proposition du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

ARRÊTE

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur
132, Boulevard de Paris – 13003 Marseille – Tél : 04.13.59.36.00 – draaf-paca@agriculture.gouv.fr

ARTICLE 1

Sont nommés pour siéger au conseil d'administration de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de SAINT RÉMY DE PROVENCE :

- en qualité de représentants de l'État

- le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant,
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant,
- l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant,
- le directeur du centre d'information ou d'orientation ou son représentant

- en qualité de représentants des établissements publics

- le président de la chambre d'agriculture ou l'un des membres élus

Titulaire : Mme Annie LEGIER

Suppléant : Mme Marianne DI COSTANZO

- un représentant d'un établissement public compétent dans le domaine des formations dispensées par l'établissement public local mentionné ci-dessus : I.N.R.A

Titulaire : Mme Pascale MISTRAL

Suppléant : non désigné

- en qualité de représentants des collectivités territoriales

- deux représentants du Conseil Régional de Provence Alpes Côte d'Azur

Titulaire : Mme Pascale LICARI

Suppléant : M. Nicolas ISNARD

Titulaire : M. Jean Marc MARTIN-TEISSERE

Suppléant : M. Ludovic PERNEY

- un représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône

Titulaire : M. Lucien LIMOUSIN

Suppléant : Mme Marie Pierre CALLET

- un représentant de la commune de Saint Rémy de Provence ou de la structure intercommunale

Titulaire : M. Jacques GUENOT

Suppléant : M. Bernard MARIN

- en qualité de représentant des associations d'anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires, de l'établissement public local mentionné ci-dessus

Titulaire : non désigné

Suppléant : non désigné

- en qualité des représentants des organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs, des exploitants et des salariés des professions agricoles et para-agricoles concernées par les missions de l'établissement public local mentionné ci-dessus

- un représentant de la F.D.S.E.A des Bouches du Rhône

Titulaire : Mme Marie-Paule CHAUVET

Suppléant : M. Jean Luc CHANEAC

DREAL PACA

R93-2019-04-17-004

Habilitation-IT-UCOH-DREAL-2019

Décision portant habilitation de la mission d'inspection du travail dans les ouvrages hydroélectriques.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Décision 2019 n° 1/2019

Portant habilitation des agents chargés de la mission d'inspection du travail dans les ouvrages hydroélectriques en application de l'article R. 8111-10 du Code du travail, concernant Aurélie POUJOL, Damien REY, Julien ALARY, Coralie BILGER et Carole CROS

La Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vu le Code du travail et notamment ses articles L. 8112-3 et R. 8111-10 ,

DECIDE

ARTICLE 1 :

À compter du 1^{er} avril 2019 :

- Aurélie POUJOL, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en poste à l'antenne de Gap du service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques,
- Damien REY, ingénieur de l'industrie et des mines, en poste à l'antenne de Nice du service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques
- Julien ALARY, ingénieur de l'industrie et des mines, en poste à l'antenne de Marseille du service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques,
- Carole CROS, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef du service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques,
- Coralie BILGER, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, adjointe à la chef du service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques,

sont habilités à l'effet d'exercer les missions d'inspection du travail pour les ouvrages hydroélectriques concédés situés dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur placés sous le contrôle du ministre chargé de l'énergie, mentionnés à l'article R. 8110-10 du Code du travail.

Aurélie POUJOL exerce cette mission préférentiellement dans les départements :

- des Alpes-de-Haute-Provence,
- des Hautes Alpes.

Damien REY exerce préférentiellement cette mission dans les départements suivants :

- Alpes-Maritimes
- Var

Julien Alary exerce préférentiellement cette mission dans les départements suivants :

- Bouches-du-Rhône,
- Vaucluse.

Ces missions sont exercées sous l'autorité du ministre chargé du travail.

ARTICLE 2 :

La décision DREAL 2018 n°04-2018 du 4 juin 2018 habilitant Julien ALARY, Aurélie POUJOL, Coralie BILGER et Carole CROS au titre de l'article R. 8111-10 du Code du travail à l'effet d'exercer certaines missions d'inspection du travail est annulée et remplacée par la présente décision.

ARTICLE 3 :

Cette décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi qu'au recueil des actes administratifs de chaque préfecture de département.

ARTICLE 4 :

La présente décision est prononcée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Fait à Marseille, le 17 avril 2019

Pour le préfet et par délégation,
Pour la Directrice régionale et par délégation,
Le Directeur Régional Adjoint
de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

SIGNÉ

Daniel NICOLAS

DRJSCS PACA

R93-2019-06-13-001

Décision prise par le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale PACA au nom du préfet en date du 13 juin 2019 portant

subdélégation de signature au titre d'ordonnateur
Décision prise par le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale PACA au nom du préfet en date du 13 juin 2019 portant subdélégation de signature au titre d'ordonnateur secondaire



PREFET DE LA REGION
PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR

Décision prise au nom du préfet
du 13 juin 2019
portant subdélégation de signature
au titre d'ordonnateur secondaire

Le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Provence Alpes Côte d'Azur,

- Vu** l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- Vu** le décret du Président de la République du 22 novembre 2017 nommant Monsieur Pierre DARTOUT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du Rhône ;
- Vu** l'arrêté de la ministre des solidarités et de la santé, du ministre de l'éducation nationale, de la ministre des sports, de la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes en date du 13 février 2018, portant nomination de Monsieur Jean-Philippe BERLEMONT, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, en qualité de directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, à compter du 26 février 2018 ;
- Vu** l'arrêté n°R93-2018-03-09-002 du préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches du Rhône, du 09 mars 2018 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe Berlemont, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Provence-Alpes-Côte-D'azur ;
- Vu** l'arrêté R93-2018-03-09-001 du 9 mars 2018 du préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches du Rhône, portant délégation portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe Berlemont, directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Provence-Alpes-Côte-D'azur , en qualité de responsable de budget opérationnel de programme régional (RBOP) délégué, responsable d'unité opérationnelle (RUO) pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État,

DECIDE

Article 1 :

Pour les actes et les matières se rapportant à l'exécution du budget de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Gérard DELGA, directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- Madame Joëlle CHENET, directrice régionale adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
Monsieur Léopold CARBONNEL, inspecteur de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale,
- Monsieur Dominic NIER, inspecteur hors classe de la jeunesse et des sports,
- Madame Brigitte DUJON, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale,

- Madame Patricia MORICE, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale,
- Monsieur Youri FILLOZ, inspecteur hors classe de la jeunesse et des sports,
- Madame Sandrine POLYCHRONOPOULOS, attaché d'administration principale,
- Madame Djamila BALARD, inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
- Madame Catherine LARIDA, inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
- Monsieur Madjid BOURABAA, inspecteur de la jeunesse et des sports,
- Monsieur Michel LEROUX, professeur de sport de classe exceptionnelle,
- Monsieur Hanafi CHABBI, agent contractuel de l'État,
- Madame Sonia MENASRI, attaché d'administration de l'Etat,
- Monsieur Jean-Claude AGULHON, attaché d'administration des affaires sociales,
- Madame Catherine PIERRON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle des ministères des affaires sociales,
- Madame Annie VALENTE, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe des ministères des affaires sociales.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires à celles de la présente décision sont abrogées.

SPECIMEN DE SIGNATURE

Monsieur Gérard DELGA

Madame Joëlle CHENET

Monsieur Léopold CARBONNEL

Monsieur Dominic NIER

Madame Brigitte DUJON

Madame Patricia MORICE

Monsieur Youri FILLOZ

Madame Sandrine POLYCHRONOPOULOS

Madame Djamila BALARD

Madame Catherine LARIDA

Monsieur Madjid BOURABAA

Monsieur Michel LEROUX

Monsieur Hanafi CHABBI

Madame Sonia MENASRI

Monsieur Jean-Claude AGULHON

Madame Catherine PIERRON

Madame Annie VALENTE

Fait à Marseille, le 13 juin 2019

Pour le préfet de la région Provence Alpes Côté d'Azur
et par délégation
Le directeur régional et départemental de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale

Signé

Jean-Philippe BERLEMONT